

pendant quelque tems cette machine avec toutes ses imperfections ; nous pensons que c'est le moyen le plus simple de s'en débarrasser au plus tôt ; un mois d'existence prouvera mieux son absurdité et l'impossibilité de sa continuation que cinquante années des déclamations les plus patriotiques. Croire que nos braves habitans vont supporter tranquillement, sans se plaindre, sans même régimber, les exactions directes qu'il faudra lever pour payer les officiers des municipalités, leurs salaires, les plumes, le papier, les rafraichissemens, sans parler des améliorations qu'il faudra feindre de faire ! c'est croire que Monsieur Thomson va se jeter à l'eau pour nous faire un moment de joie.

Pauvre Jean-Baptiste que vas-tu devenir ? Au présent qu'on a pris ton trésor pour payer la dette de ton voisin et les plaisirs de tes maîtres, on va te nommer des gouverneurs qui ne seront pas moins tyranniques dans leur genre que les gros seigneurs. On va fouiller dans ton gousset pour payer les services qu'ils auront rendus à tes oppresseurs. On va fouiller ton gousset pour payer des maîtres d'école qui doivent t'enseigner la morale et la vertu d'après le catéchisme des gouverneurs généraux du tems ; de monsieur Justice Egale par exemple, qui révere tout particulièrement la pluralité des compagnes et qui rend aux dames seulement justice égale. On va fouiller ton gousset pour payer, payer, payer tes ennemis. Plus ils auront plus on leur en donnera. On ne te laissera tranquille que lorsque tu n'auras plus rien que ton gousset ; et ton gousset on le prendra peut-être encore comme chiffon propre à faire du papier à billets de banque provinciale. Pauvre Jean Baptiste ; tu as été bien bon ; mais on va te le faire payer cher.

Le bill des corporations municipales pour le Haut Canada contient une clause exemptant de service comme officiers les *infirmes d'esprit* et de corps. Il faut remarquer que c'est un fier coup de patte à bon nombre des syndics nommés par le gouverneur-général pour le Bas-Canada.

Le cirque actuellement à Québec s'est adjoint le géant américain et sa compagnie, de sorte que le tout forme réellement, comme le disent les affiches une immense attraction. Les curieux feront bien de profiter du très court séjour que cette troupe doit faire encore ici. Outre les écuyers ordinaires, le géant, à ce qu'il paraît, se livre aussi de son côté à des exercices équestres. On ne dira pas de celui-là qu'il monte bien mais qu'il descend à cheval.

#### RÈGLEMENT DE COMTES

Reçu de son Excellence Charles Poulett, baron de Sydenham et de Toronto, gouverneur général du Canada et des possessions britanniques dans l'Amérique du nord, capitaine-général, vice amiral, l'un des honorables conseillers privés de sa majesté etc etc etc, la somme de trois piastres, montant de son compte. [ Nous devons une amende honorable à son Excellence pour l'avoir accusée de ne point payer sa souscription. Son Excellence avait fait sollicité son compte chez notre agent de Montréal qui, par erreur, ne nous en a donné avis que ces jours derniers. Ainsi donc réparation d'honneur, du moins autant que cela dépend de nous. Que cela serve de leçon à nos autres abonnés ! Quel est l'être assez immoral pour refuser de payer son abonnement lorsqu'on voit Lord Sydenham même payer cette dette là. On nous répondra peut-être que cela lui coûte peu ? n'importe, nous riposterons que cela ne nous regarde pas ! ]

La lettre de notre agent à St. Hyacinthe ne contenait pas £4 comme annoncé, mais seulement £3. 15.

En conséquence d'une absence momentanée du rédacteur, le journal n'a pu sortir Lundi ; nous donnons aujourd'hui, Jeudi, une feuille entière.